

“Je me vaccine, ET VOUS?”

▣ Les 4.837 pharmacies belges sensibilisent à la vaccination contre le virus Influenza et les pneumocoques

► En Belgique, la grippe est responsable de centaines de décès liées aux complications du virus. Ce sont, pour la plupart, des personnes dites “à risque” : personnes âgées, malades chroniques, femmes enceintes...

“Aujourd’hui, pour la population à risque, le meilleur moyen de se protéger contre le virus de la grippe, c’est la vaccination”, constate Alain Chassepierre, porte-parole de l’Association pharmaceutique belge (APB). En vue de protéger les plus faibles, les pharmaciens partent en campagne pour la vaccination contre la grippe et les pneumocoques.

L’inoculation des souches et antigènes contre ces virus est “indiquée à partir de mi-octobre”. D’où l’importance d’entamer une communication avec les personnes qui y seraient les plus sensibles. Dépliants, badges “Je me vaccine, et vous ?”... Les 4.837 pharmacies du pays recevront du matériel pour sensibiliser les patients à l’importance de prévenir ces maladies.

D’après l’APB, la campagne de sensibilisation de 2017 a été un succès grâce à la “forte implication des pharmaciens, qui sont un des principaux interlocuteurs des patients en matière de santé”.

LE CHARGÉ DE COMMUNICATION détaille : “L’an dernier, l’action a eu du succès, selon les chiffres flamands de la dernière campagne. La couverture vaccinale a bondi de plus de 5 % par rapport à l’année précédente. Cette progression concerne toutes les catégories d’âge : + 4,3 % pour les personnes de plus de 65 ans, + 4,9 % pour les personnes âgées de 50 à 65 ans, et surtout, + 11,6 % pour les personnes de moins de 50 ans, qui forment la tranche d’âge traditionnellement la plus difficile à toucher par ce type d’initiative.”

Cette année, le pneumocoque est également le sujet de la campagne. “Tout comme le virus de la grippe, le pneumocoque est une bactérie qui peut se révéler très agressive et provoquer des infections graves (notamment la pneumonie), dont les complications peuvent être fatales.”

Une enquête sera ensuite menée auprès des pharmaciens afin d’évaluer l’efficacité de la campagne et du matériel fourni pour la sensibilisation.

Les pharmaciens ajoutent enfin que “la plupart des mutuelles proposent un remboursement partiel du vaccin, via l’assurance complémentaire”.

L.C.C.